Cullettività di Corsica Collectivité de Corse

Direzzione Generale di i Servizii Direction Générale des Services

Direzzione Generale Aghjunta di u Patrimoniu di a Cullettività, di i Mezi è di a Cumanda Publica Direction Générale Adjointe du Patrimoine,

des Moyens et de la Commande Publique

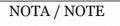
Cartulare curatu da / Affaire suivie par : Laetitia Pekle

Tel.: 04 95 55 56 76 / 07 86 30 89 89

Indirizzu elettronicu / Courriel : laetitia.pekle@isula.corsica

Réf: N /2023

Bastia, u o3 maghju di u 2023



A L'ATTENZIONE DI U PRESIDENTE DI U CONSIGLIU ESECUTIVE A L'ATTENTION DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF

S/C

DI U DIRETTORE GENERALE DI I SERVIZII / DU DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Ughiettu /Objet: Rapport 0373: aliénation de deux minibus « transport de personne à mobilité réduite »

Suite à la présentation du rapport n° 0373 « Aliénation de deux minibus « transport de personne à mobilité réduite », au Conseil Exécutif du 18 avril 2023, vous avez souhaité effectuer plutôt un don à ces deux structures à savoir l'Association des paralysés de France - section corse et le centre hospitalier de Sartè.

Le don est encadré par l'article L.3121-2 du CG3P, et la valeur unitaire des biens donnés ne peut excéder 300€.

En effet, le Décret 2022-791 du 6 mai 2022 relatif à la fixation du seuil de valeur des biens mobiliers réformés des administrations et cédés gratuitement pris pour application des articles L. 3212-2 et L. 3212-3 du code général de la propriété des personnes publiques dispose que « Pour l'application des dispositions des 7, 9, 10 et 11 de l'article L. 3212-2, la valeur unitaire des biens qui peuvent être cédés gratuitement ne peut excéder 300 euros » (D. 3212-5.).

Ce seuil de 300€ s'applique même dans le cadre de cession à des associations reconnues d'utilité publique (Décret n° 2022-791 du 6 mai 2022 relatif à la fixation du seuil de valeur des biens mobiliers réformés des administrations et cédés gratuitement).

Tels sont les éléments que je suis en mesure de porter à votre connaissance.

A Direttrice generale aghjunta / La Directrice générale adjointe

Laetitia PEKLE

Tel.: 04 95 20 25 25 - Indirizzu elettronicu / Courriel: contact@isula.corsica